



Date de convocation :
17/06/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160624-35912-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-quatre juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Henri-Florent COTTE, M. Luc VOCANSON, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique MORIN à Mme Aurélie BLANCHARD
Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme France BROUTY à M. Hervé HERRY
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jean-Marie MBELO
Mme Nathalie LAMARRE à M. Valentin LAMBERT
M. Thierry CALOT à Mme Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Hélène SEGURA à M. Philippe NGUYEN THANH

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé HERRY

OBJET: Foires et marchés d'approvisionnement - SOMAREP - Rapport annuel 2015

Les marchés de plein air sont un élément essentiel de l'attractivité de notre ville. Ils participent au renforcement de la dynamique commerciale à travers l'augmentation des flux de chalands dans le centre-ville. Il est important pour la municipalité de conforter le dynamisme de ces marchés.

C'est dans cet objectif que sont organisées régulièrement les commissions des marchés tout au long de l'année. Elles réunissent le délégataire, les services de la ville, les représentants des commerçants du marché et de l'association « les Vitrites de Vernon ». Elles visent à améliorer l'image et l'attractivité des marchés de la ville en :

- apportant des réponses quant aux problématiques techniques,
- veillant à la sécurité et à la propreté du marché,
- définissant un programme d'animations,
- étudiant les demandes d'emplacement.

Dans le cadre de la délégation de service public par affermage pour la gestion des foires et marchés, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Il est rappelé que la société SOMAREP prend en charge la gestion de plusieurs marchés sur la ville de Vernon :

- le marché artisanal,
- le marché du centre-ville,
- le marché des Blanchères,
- la foire à tout d'octobre.

En 2015, le compte d'exploitation présente un chiffre d'affaires net de 112 306 € pour un résultat négatif de 8 505 €. La redevance versée à la ville est de 23625 €.

Ce chiffre d'affaires a progressé d'un peu moins de 3% et retrouve son niveau prévisionnel grâce au repositionnement du marché en centre-ville sur un exercice annuel.

Le résultat s'est amélioré de 7 000 € mais demeure négatif. En effet, le niveau de coût de l'enlèvement des déchets reste supérieur aux estimations initiales.

Le rapport d'activité fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants,

Considérant le rapport annuel sur la gestion des marchés forains de la ville de Vernon présenté par la société SOMAREP,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport d'activité concernant l'exercice 2015 du délégataire.

Dynamisation commerciale et évènementiel

Avis favorable

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Commune de VERNON

Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 01/07/16 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 01/07/16 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture
n°027-212706816-20160624-35912-DE